

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Collège Marianopolis

Décembre 1996

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

Le programme menant au DEC en *Sciences humaines* (300.01) offert par le Collège Marianopolis, collège privé situé à Montréal, a été évalué par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995.

Le rapport d'auto-évaluation, dûment adopté par le conseil d'administration du Collège, a été préparé conformément au guide spécifique pour l'évaluation du programme de *Sciences humaines*¹ et remis à la Commission le 28 février 1996. Un comité visiteur l'a analysé, puis a effectué une visite au Collège les 29 et 30 avril 1996². À cette occasion, il a pu rencontrer la direction du Collège, le coordonnateur de l'auto-évaluation et les personnes qui l'ont accompagné dans sa démarche, des professeurs, et des étudiants³. Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du programme, tout en le situant dans le projet éducatif et l'offre de formation du Collège. Il décrit ensuite brièvement le processus d'auto-évaluation retenu par le Collège. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'auto-évaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite au Collège. Pour ce faire, il procède critère par critère, puis de façon globale. Comme le précise le guide spécifique, les critères retenus pour cette évaluation sont les cinq suivants : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Le programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995, 69 p.
 2. Le comité visiteur était composé de Denise L. Dagenais, de l'École des hautes études commerciales, Monique Martin, du Collège Champlain de Lennoxville, et Paul Stubbs, du Collège John Abbott. Jacques L'Écuyer, présidait le comité; Jean-René Bibeau, agent de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire. Étienne Tétrault, secrétaire de la CEEC était observateur.
 3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

Description du programme

Le Collège offre depuis 1991 le programme de *Sciences humaines (Social Science and Commerce)* révisé selon le nouveau cadre défini par le ministère de l'Éducation.

Le programme respecte les exigences du Ministère. Toutefois, l'activité d'intégration n'a pas encore été donnée et ne le sera qu'à partir de l'automne 1996. Le Collège a précisé les objectifs ainsi que le cadre dans lequel elle se donnera.

Environ 680 des 1600 étudiants que le Collège accueille suivent le programme de *Sciences humaines*; environ 60 % sont des filles. Le Collège reçoit des étudiants de fort calibre qui viennent à Marianopolis à cause de la très bonne réputation du Collège, des défis qu'il propose et de la vie étudiante active et stimulante. Ils sont aussi attirés parce qu'il s'agit d'un collège de grandeur moyenne.

Les cours sont dispensés par 36 professeurs dont 33 sont permanents. Le département regroupe les professeurs d'anthropologie, de sociologie, d'économie, de sciences politiques, d'histoire, de géographie, de psychologie, d'administration et de méthodologie.

Le Collège situe les objectifs de son programme par rapport à un «énoncé de mission» (*mission statement*) qui apparaît dans l'agenda de l'année scolaire remis aux étudiants à l'inscription. Cet énoncé indique que le Collège est une communauté d'apprentissage dont l'étudiant est le centre et que tout le personnel s'engage à travailler en synergie afin que chaque étudiant puisse recevoir un enseignement de haute qualité et connaître une croissance personnelle la plus large possible.

Évaluation du programme

Le processus d'auto-évaluation

Le Collège a mandaté un de ses professeurs de Sciences humaines pour coordonner la démarche d'évaluation. Celui-ci a travaillé en collaboration étroite avec la directrice des études. Il s'est assuré la contribution des professeurs responsables de chaque cours du tronc commun pour réaliser l'auto-évaluation du programme.

L'évaluation a donc constitué une démarche collective, le coordonnateur s'assurant que les lignes directrices soient suivies mais laissant à chaque professeur le soin de recueillir et d'analyser les informations le concernant. Les professeurs se sont ainsi fortement engagés dans l'évaluation. Ils estiment que le rapport d'auto-évaluation, dont ils ont entériné les principales recommandations, représente bien la situation du programme.

Un questionnaire a été envoyé à 120 élèves diplômés en 1994 choisis au hasard sur un total de 247. Des réponses ont été reçues de 45 diplômés. Il s'agit d'un taux de réponse qui donne une validité suffisante aux réponses obtenues. De même, quelques questionnaires avaient permis de recueillir l'opinion des étudiants entre 1990 et 1994.

La Commission juge que la démarche suivie pour l'évaluation est intéressante et qu'elle a misé sur la participation. Elle note toutefois que quelques étudiants actuellement inscrits en Sciences humaines disent ne pas avoir été suffisamment consultés. Le Collège pourrait porter une plus grande attention en ce sens dans les démarches d'auto-évaluation à venir.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; le réalisme et l'équilibre des exigences.

Le Collège se sert de son énoncé de mission comme cadre de référence général pour le programme. Il vise à développer chez l'étudiant une culture générale étendue, à le préparer à accéder au niveau universitaire avec un solide bagage de connaissances diversifiées et le rendre capable de jouer ultérieurement un rôle éclairé dans une société de plus en plus complexe, notamment sur les plans ethnique et culturel. La Commission a cependant noté un certain flou dans la vision et la compréhension que les professeurs ont du programme. Le Collège en est conscient et l'a souligné dans son rapport d'auto-évaluation. En conséquence, la Commission lui **suggère** de développer une compréhension commune et précise du programme, particulièrement au sein du corps professoral, et de veiller à ce que les plans de cours soient bien alignés sur les objectifs du programme.

Le Collège n'a pas développé de profil de formation dans le programme. Il privilégie plutôt une approche basée sur le libre choix de l'étudiant auquel il veut fournir l'information et les conseils nécessaires pour que ses choix soient éclairés et judicieux. Il fait des efforts importants à cette fin. Ainsi, il a mis au point une démarche d'inscription au cours de laquelle les étudiants doivent choisir leurs cours. Ils reçoivent alors les conseils des professeurs et du personnel du Collège. Il subsiste cependant une certaine incompréhension chez les étudiants sur les conséquences des choix qu'ils font. Même si le Collège leur fournit conseils et documents, ils éprouvent beaucoup de difficultés à bien comprendre les contraintes du programme et des préalables universitaires. Cela provient peut-être en partie de ce que les professeurs eux-mêmes n'ont pas une compréhension claire et univoque de ces contraintes, d'où l'importance de la suggestion précédente.

Outre les préalables universitaires, deux types de contraintes formelles limitent les choix des étudiants : les contraintes liées à l'organisation du programme telle que prescrite par le Ministre, en particulier, le nombre maximum de disciplines qu'un étudiant peut aborder, et les contraintes liées à l'organisation locale du programme. Ces dernières ont pour but d'assurer une certaine gradation dans le degré des difficultés des cours, de façon à assurer un développement progressif de l'étudiant. Ainsi, l'étudiant doit normalement suivre un cours d'introduction à une discipline avant de prendre des cours plus spécialisés dans la même discipline. À ces contraintes formelles, il faut ajouter celles liées à l'organisation matérielle du programme, le Collège ne pouvant répondre à toutes les demandes des étudiants faute d'espace, de temps ou de ressources.

Ces diverses contraintes engendrent un sentiment de frustration chez les étudiants qui n'en voient pas toujours le sens dans un contexte de libre choix. De plus, elles rendent difficile la gestion du programme et le Collège doit, à l'occasion, passer outre à l'une ou l'autre, en particulier à l'obligation de suivre d'abord un cours d'introduction à une discipline. Pour cette raison, la Commission doute quelque peu que la séquence offerte dans les cours permette un accroissement suffisant dans le degré de difficulté et de compréhension. Elle croit aussi que le Collège n'incite pas suffisamment les étudiants à choisir, dès la première année, des cours du tronc commun. La Commission **suggère** donc au Collège de prendre les moyens pour que les étudiants reçoivent les cours de base au début de leur programme, de manière à faciliter leur progression dans l'apprentissage, et de mieux les informer sur les contraintes du programme et leur raison d'être. Au besoin, pour faciliter la gestion du programme, le Collège pourrait envisager une première session ou une première année qui soit la même pour tous.

Le Collège offre des certificats sur des sujets spécifiques (*special interest certificate*) qui peuvent aider les étudiants à se bâtir un profil de formation. Ces certificats constituent surtout des points de ralliement autour desquels se regroupent des étudiants qui ont un intérêt d'apprentissage commun. Ils regroupent des cours par thème, sans toutefois que ces cours soient programmés suivant une séquence précise. Trois thèmes sont suggérés : études internationales, le droit et la justice sociale et le commerce. Les certificats s'adressent à une clientèle plus large que celle des Sciences humaines.

Le Collège considère qu'il offre un programme très exigeant, ce que confirment les étudiants qui estiment que les exigences de travail et d'étude qui leur sont imposées sont grandes, parfois même excessives. Ils considèrent que le manque de concertation entre les professeurs rend difficile de répondre à toutes les exigences et que celles-ci diffèrent d'un professeur à un autre. Selon eux, si les travaux étaient planifiés dès le début des sessions, cela rendrait leur gestion du temps plus facile.

La Commission croit que les exigences faites aux étudiants constituent une bonne préparation à l'université. Elle note en même temps que la proposition de plan d'action qui a suivi le rapport d'évaluation démontre que le Collège est préoccupé par un meilleur équilibre des exigences d'un cours à l'autre. Elle **suggère** donc au Collège de mieux équilibrer et harmoniser les exigences reliées au travail des étudiants par une meilleure concertation des professeurs.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs visés et aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage; la disponibilité des professeurs.

La Commission note la grande variété des méthodes pédagogiques utilisées et l'abondance de travaux de recherche, de travaux longs de même que la qualité du support offert par la bibliothèque. Elle croit qu'il y a un bon équilibre entre les cours magistraux et le travail personnel demandé aux étudiants en atelier.

Le soutien accordé par les professeurs est remarquable. Ils font confiance aux étudiants et les traitent avec respect. Les étudiants se disent bien suivis et l'apprécient. La Commission considère que la rencontre d'orientation qui se tient dès le début des cours et qui amorce un suivi soutenu de la part des professeurs est un point fort.

Les outils mis à la disposition des étudiants sont aussi remarquablement variés. Ils ont accès à Internet et à plusieurs sources de référence sur CD-ROM. Il y a une utilisation intensive des ordinateurs dans tous les cours. Les étudiants souhaiteraient que les salles d'informatique soient ouvertes le soir. Ils soulignent qu'il n'y a pas assez de micro-ordinateurs, mais cette perception reflète plutôt leur engouement pour cet outil.

Il existe des centres d'aide en langue et un cours sur les habiletés requises pour l'étude (*study skill course*). Dans les centres d'aide en français, en anglais, en mathématiques et en sciences, les étudiants sont guidés par les professeurs.

Les étudiants affirment qu'ils apprécient beaucoup la disponibilité des professeurs et n'hésitent pas à recourir à leurs conseils. La Commission note la très grande qualité des relations entre les professeurs et les étudiants, le souci de la réussite qu'entretiennent les professeurs et la grande disponibilité qu'ils offrent. Elle note aussi le très grand nombre de clubs d'activités qui existent au sein de l'institution, auxquels contribuent les professeurs, et qui permettent aux étudiants de vivre une vie communautaire intensive.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Les deux sous-critères retenus concernent plus particulièrement l'adéquation des ressources humaines : la qualification des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces professeurs.

En général, les professeurs ont été engagés en fonction de leurs qualifications et les cours dont ils ont la responsabilité leur ont été attribués en conséquence. Vingt-trois professeurs ont une maîtrise et douze ont un doctorat. Les professeurs rencontrés sont compétents et expérimentés. Plusieurs professeurs (15) étant dans la cinquantaine, la Commission note les efforts du Collège visant à préparer la relève.

L'évaluation du personnel enseignant est bien reçue par les professeurs. On la juge positive et formative. L'évaluation formelle n'en est qu'à ses débuts, mais est bien acceptée parce qu'elle se situe dans la continuité de la rétro-information demandée aux étudiants depuis quelques années. La Commission reconnaît les efforts réalisés par le Collège pour évaluer son personnel et l'encourage à poursuivre en ce sens.

Par ailleurs, le développement professionnel nécessite un ajustement. Les professeurs croient qu'il faut miser sur une approche collective plutôt qu'individuelle. Il y a eu très peu d'activités de perfectionnement collectif reliées au nouveau programme. La Commission invite le Collège à axer le perfectionnement sur le développement pédagogique en réponse aux besoins des professeurs.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères ont été retenus pour évaluer l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite dans les cours; le taux de diplomation; le degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés.

La Commission note que les plans de cours sont conformes à la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). Cependant, les élèves rencontrés considèrent que l'évaluation varie d'un professeur à un autre et n'est pas équivalente d'un cours à l'autre. Certains étudiants disent faire leur choix de cours en tenant compte notamment des exigences des professeurs en matière d'évaluation et de travaux longs. Ils trouvent parfois inéquitables les différences dans les méthodes

d'évaluation d'un professeur à l'autre. Quant à eux, les professeurs admettent que les méthodes d'évaluation peuvent être différentes, mais estiment qu'elles sont équivalentes.

L'examen des plans de cours et des instruments d'évaluation des apprentissages pour les cours «*Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*» et «*Économie globale*» confirme la perception des étudiants. Si les outils d'évaluation sont habituellement d'un niveau d'exigence élevé, ils ne sont pas tous équivalents et ne mesurent pas toujours adéquatement les principaux objectifs des cours, en particulier dans le cours «*Économie globale*». Pour cette raison, la Commission **suggère** au Collège d'améliorer la concertation entre les professeurs, par exemple, par l'examen en commun des plans de cours, de façon à ce que leurs exigences et leurs méthodes d'évaluation soient mieux harmonisées.

La Commission note que le niveau de réussite des étudiants est excellent et se situe, selon le rapport du Collège, à environ 90 %. Quant au taux de diplomation, il est supérieur à la moyenne provinciale. Pour les cohortes d'automne 1991 à 1993, le Collège obtient le meilleur taux de diplomation en Sciences humaines de tous les collèges, soit 68 %, 73 %, 71 % pour la durée prescrite, et 84 %, 85 % et 76 % pour la période d'observation maximale. Après avoir consulté les étudiants au sujet de la qualité de la préparation aux études universitaires, le Collège indique dans son rapport que la très grande majorité des étudiants la juge excellente.

Le Collège n'a pas proposé, de façon formelle, d'activités d'intégration. Cependant, dans le cadre de certains cours, des efforts ont été faits pour atteindre les objectifs d'intégration prévus au programme. La Commission note que jusqu'à maintenant, la discipline «économie» semble avoir été absente de cet effort d'intégration. Par ailleurs, la Commission a pris connaissance du projet du Collège de donner le cours «démarche d'intégration» au 3^e trimestre, ce qui lui paraît étonnant vu les objectifs de ce cours. Elle encourage le Collège à poursuivre sa réflexion et lui **suggère** d'offrir le cours «démarche d'intégration» en dernière session et de veiller à ce que la discipline «économie» en soit partie prenante.

La gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme.

La gestion du programme est adéquate et elle donne lieu à une concertation étroite entre la direction et le corps professoral. Le partage des responsabilités entre la direction du Collège, le département et les professeurs est défini de manière détaillée. Le département des Sciences humaines joue un rôle important dans la planification et la mise en oeuvre du programme. Les professeurs sont étroitement associés à la gestion du programme, particulièrement dans le cadre du comité du curriculum. Ils sont au centre du concept d'«unités pédagogiques» par lequel le Collège veut assurer plus de cohérence au programme. Ces unités devraient permettre de resserrer la concertation entre les professeurs, de développer des consensus dans l'agencement des cours en fonction d'objectifs d'apprentissage précis et de faire en sorte que les méthodes utilisées conviennent au cheminement attendu des étudiants. La Commission encourage le Collège à mettre en place ces «unités pédagogiques», ce qui devrait contribuer au développement d'une vision partagée du programme.

Conclusion

La Commission considère que la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* au Collège Marianopolis est de qualité. Les valeurs intellectuelles, l'éthique professionnelle, le dynamisme, le taux de diplomation élevé et la motivation des étudiants constituent des assises solides de la qualité observée.

La Commission a constaté l'atmosphère très positive qui règne dans les relations entre la direction, le corps professoral et les étudiants. Elle considère que cette atmosphère favorise la réussite des étudiants tout en permettant d'exiger le meilleur d'eux-mêmes. Elle constate d'ailleurs la grande variété des méthodes pédagogiques utilisées de même que l'utilisation intensive de travaux longs.

La Commission croit que le Collège et ses professeurs devraient profiter de la grande cohésion qui les anime pour développer une vision commune des objectifs à poursuivre et resserrer la cohérence du programme. Elle croit que le Collège doit accroître la concertation sur les plans de cours dans le but, d'une part, de s'assurer que les étudiants soient confrontés à un accroissement des difficultés dans leur cheminement et, d'autre part, d'harmoniser les exigences qui leur sont faites. Elle croit aussi que le Collège devrait offrir l'activité d'intégration en dernière session et axer le perfectionnement des enseignants sur le développement pédagogique.

La Commission a constaté que le Collège est conscient du travail à accomplir dans le but de consolider l'approche programme comme le témoigne la proposition de plan d'action qui a suivi le dépôt du rapport d'évaluation.

Enfin, la Commission se réjouit de la ferveur avec laquelle la direction, les professeurs et tout le personnel accomplissent leur mission éducative.

Suites de l'évaluation

Dans les commentaires qu'il transmettait à la Commission à la suite du rapport préliminaire, le Collège Marianopolis l'informait d'un certain nombre de gestes déjà posés ou d'actions envisagées pour améliorer encore la qualité du programme.

- Ainsi, les professeurs travaillent présentement à développer une meilleure compréhension d'ensemble du programme et à ajuster en conséquence leurs plans de cours.
- Depuis l'automne 1996, tous les étudiants doivent compléter les cours du tronc commun durant la première année.
- Les professeurs se sont concertés pour rendre plus explicites et plus comparables les attentes et les exigences de chacun des cours du programme et pour harmoniser leurs plans de cours et leurs instruments d'évaluation.
- À partir de 1997-1998, le cours «*Démarche d'intégration*» devrait être offert en quatrième session.

Ces gestes devraient contribuer à bonifier ce programme dont la Commission avait déjà reconnu la qualité.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président